

Notice historique et juridique

Fonds Léon et Pierre Mailhol

34 Fi

Contexte

Jean-Léon Mailhol (9 novembre 1888 à Castelnau-Montratier – 10 mai 1960 à Cahors), instituteur à Sauzet, a été mis en pré-retraite pour raison de santé (problèmes pulmonaires : il a été gazé en 1914) aux alentours de 1936. Passionné d'architecture rurale et de photographie, il a commencé à photographier le Lot en 1934 et jusqu'en 1959-1960.

Son objectif était de faire connaître le Lot d'un point de vue touristique. Avec beaucoup de minutie et de passion, Léon Mailhol a ainsi réalisé de nombreux clichés du département (38 albums photos) et pris le soin de légender et de numéroter chaque tirage. Le fonds comprend également l'ensemble des négatifs des photographies ainsi que de nombreux cahiers manuscrits reprenant des informations liées à la prise de vue (numérotation, légende, aspects techniques, etc.).

Le fils de Jean-Léon Mailhol, Pierre Mailhol (5 novembre 1925 à Terrou – 23 mars 1974 à Saint-Pierre-Lafeuille), a poursuivi le travail photographique mené par son père pendant 6 années, jusqu'en 1966.

État succinct du fonds

Plus en détails, le fonds « Léon et Pierre Mailhol » se compose de :

- 38 albums photos classés par ordre alphabétique de noms de communes.
 - chaque tirage est numéroté et légendé
- photos éditées en cartes postales par les « éditions d'art Larrey, Toulouse » (collection Mailhol)
- négatifs
 - négatifs de tous les tirages mis en albums classés par ordre alphabétique de noms de communes
 - négatifs sur plaque de verre pour les plus anciens
- nombreux cahiers manuscrits
 - description des tirages (numérotation, infos sur les lieux, aspects techniques des prises de vues...)
 - échanges de courrier avec son ami Louis d'Alauzier
- articles de presse et leurs brouillons manuscrits rédigés par Léon Mailhol.

Actuellement, le fonds occupe 3 mètres linéaires (conditionnement d'attente).

Aspects juridiques

Le fonds photographique « Léon et Pierre Mailhol » a été donné par Jean-François Mailhol (petit-fils de Léon, et fils de Pierre Mailhol) à la Société des études du Lot. Une convention de don a été signée entre le donateur (Jean-François Mailhol) et le donataire (la SEL) le 29 mars 2017.

En accord avec le donateur (Jean-François Mailhol) et le donataire (la SEL), ce fonds a été confié en dépôt aux Archives départementales du Lot qui en assureront le traitement, la conservation et la communication.

Le département du Lot est ainsi « dépositaire » du fonds photographique « Léon et Pierre Mailhol » et la Société des études du Lot propriétaire du fonds.

Aujourd'hui, une convention de dépôt tripartite va être signée entre le dépositaire (le Département du Lot), le déposant (la SEL) et l'ayant-droit (Jean-François Mailhol).

Cette convention fixe les modalités du dépôt du fonds.

Deux contrats de cession des droits patrimoniaux vont également être signés : un entre le Département et M. Mailhol, et un autre entre la Société des études du Lot et M. Mailhol.

Des droits d'auteur sont, en effet, attachés à l'intégralité des photographies du fonds. Ces droits se divisent entre :

- les droits moraux : incessibles
- les droits patrimoniaux : cessibles

Ainsi, en cédant ses droits patrimoniaux à la SEL et au Département, M. Mailhol autorise la diffusion et valorisation des documents du fonds « Léon et Pierre Mailhol » par la SEL et le Département sans que son autorisation ne soit requise.

En revanche, pour toute autre reproduction ou diffusion par un tiers, l'autorisation de l'ayant-droit (Jean-François Mailhol) est obligatoire, et ce durant 70 ans après la date du décès des auteurs, soit jusqu'en 2030 pour les photographies produites par Léon Mailhol, et jusqu'en 2044 pour celles produites par Pierre Mailhol.

Les droits moraux sont, quant à eux, intemporels, inaliénables, incessibles, et imprescriptibles. L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité (droit de paternité) et de son œuvre (droit au respect de l'œuvre).